

## Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 09 Avril 2021

**Date de Convocation :** 02/04/2021  
**Membres en EXERCICE :** 11  
**Membres PRESENTS :** 10  
**Membres VOTANTS :** 11

**Etaient présents** : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, BOULLET Delphine, LEBRET Nadia, VANLAEYS Véronique, BROSSARD Romain, DELARUE Patrick, DETERPIGNY Lucie, PATIN Laurent, PLÉ Liliane et DUPONT Romuald.

**Etaient absents** : M. COURTY Eric (pouvoir à M. DELARUE Patrick).

**Secrétaire de séance** : Mme BOULLET Delphine.

**L'an deux mil vingt et un et le neuf avril à 19 heures 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

### **1. Vote du Compte de Gestion 2020 Commune**

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2020, établi par la Trésorerie de Formerie.

### **2. Vote du Compte de Gestion 2020 Assainissement**

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2020, établi par la Trésorerie de Formerie.

### **3. Vote affectation résultats 2020 Commune**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 197 963.79 €, et un déficit d'investissement de 58 265.68 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2021:

- en excédent de fonctionnement reporté 002, la somme de 112 167.11 €
- en déficit d'investissement reporté 001, la somme de 58 265.68 €
- affectation complémentaire en réserve 1068, la somme de 85 796.68 €

### **4. Vote affectation résultats 2020 Assainissement**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 245 314.77 €, et un déficit d'investissement de 22 236.81 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2021 :

- en excédent de fonctionnement reporté 002, la somme de 223 077.96 €
- en déficit d'investissement reporté 001, la somme 22 236.81 €
- affectation complémentaire en réserve 1068, la somme de 22 236.81 €

### **5. Vote des taux des taxes locales 2021**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes directes locales.

Vu les taux appliqués l'année dernière, et le produit fiscal attendu cette année pour l'équilibre de son budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les taux d'imposition des taxes pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taux 2020	Bases d'imposition	Produit correspondant
Foncière (bâti)	41.91	266 000	111 481
Foncière (non bâti)	33.85	28 400	9 613
CFE	8.29	17 700	1 467
			<b>122 561</b>

## **6. Vote des subventions 2021 aux Associations**

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
Sporting Club de Songeons	300.00 €
Foyer rural de Songeons	150.00 €
Ligue contre le cancer	150.00 €
Association Les Bouts d'chou	50.00 €
Comité des Fêtes	3 150.00 €
Jardins Familiaux	250.00 €
UMRAC Oise	100.00 €
Association Parents d'élèves Morvillers	500.00 €
EMION	50.00 €
Coopérative Scolaire Morvillers	200.00 €
ACCCCB	20.00 €
APEI de Beauvais	100.00 €
ASDAPA	70.00 €
Picardie Verte Grandvilliers Natation	50.00 €
Association sportive collège Marseille en Beauvaisis	100.00 €
Ligue Française contre la sclérose en plaques	30.00 €
Association ELA	50.00 €
E.N.V.O.L.	25.00 €
Club de la Gaieté de Loueuse	20.00 €
Maison Familiale Rurale Conty	30.00 €
Fil d'Ariane	30.00 €
Les Restos du cœur	50.00 €
AFM Téléthon	50.00 €
La Ferme du Bonheur Lucalona	20.00 €
La Clique Songeonaise	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 645.00 €</b>

## **7. Vote du Budget Primitif 2021 Commune**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 462 584 €
- Section d'Investissement : 314 809 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 de la Commune tel que présenté.

## **8. Vote du Budget Primitif 2021 Assainissement**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 de l'Assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 357 006 €
- Section d'Investissement : 372 799 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 de l'Assainissement tel que présenté.

### **9. Délibération renouvelant la décision de défiscalisation de la contribution incendie de la commune**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la délibération prise lors de la réunion du comité syndical du 03 mars dernier (SIEAB) concernant la contribution des communes au budget annexe du SIEAB relatif à la compétence incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération prise lors de la réunion du comité syndical du 03 mars 2021, du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2021 pour la compétence incendie, décide, à l'unanimité de ne pas défiscaliser cette contribution pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année, dans les 40 jours qui suivront le vote du budget lié à la compétence incendie du SIEAB, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Générale des Collectivités Locales.

### **10. Questions diverses**

- **Sécurité entrée Morvillers** : au vu de la vitesse constatée et relatée à Monsieur le Maire à l'entrée du village (rue Riquefosse – direction Beauvais), le bureau de la Sécurité du Conseil Départemental a été contacté afin de trouver une solution à ce problème. Ce bureau propose de réaliser dans un premier temps un diagnostic à hauteur de 11 000 € TTC (avec une subvention de 50% du Conseil Départemental). Le Conseil Municipal décide d'y réfléchir.
- **Devis broyeur** : le devis de M. MAQUAIRE est parvenu en mairie. Coût total : 9 120.00 € TTC. Le Conseil demande à obtenir un autre devis ailleurs et moins cher.
- **Eclairage public**: l'électricien qui intervient sur la commune sera sollicité afin de réduire la plage horaire de l'éclairage public.

Plus aucune question n'étant soulevée,  
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Gilles NOTTEBOOM	
Delphine BOULLET	
Nadia LEBRET	
Véronique VANLAEYS	
Romain BROSSARD	
Patrick DELARUE	
Romuald DUPONT	
Eric COURTY	Pouvoir à Patrick DELARUE
Lucie DETERPIGNY	
Laurent PATIN	
Liliane PLÉ	